



INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES PARTENAIRES ASSOCIATIONS ET INDUSTRIES
A respecter scrupuleusement

Afin d'améliorer et de faciliter l'organisation et le bon déroulement des Marchés Folkloriques de Vevey et de La Tour-de-Peilz, nous vous soumettons ci-dessous une liste des principales tâches et recommandations à charge de nos partenaires bénévoles.

CHAQUE SOCIETE DOIT METTRE A DISPOSITION UN
MINIMUM DE 25 PERSONNES (Vevey) 16 PERSONNES (La Tour-de-Peilz)
POUR LE SERVICE DU VIN.

1. 09h15 : Présence des membres à côté de l'église St-Théodule, la Tour-de-Peilz pour les Avant-Marchés et à la Grenette et l'Hôtel de Ville.
2. 09h15 : Vendeurs et vendeuses des verres à disposition du responsable ou de son remplaçant pour les dernières recommandations du Commissaire des Marchés.
3. 09h45 : Remise des caisses aux vendeurs et vendeuses. (Sauf à La Tour-de-Peilz)
4. 10h00 : Début du Marché Folklorique.
5. 13h00 : Fin de la manifestation.
6. 13h00 : Interrompre la vente des verres et finir de verser le vin qui reste dans les bouteilles ouvertes qui se trouvent sur les tables.
7. 13h00 : Restitution des caissettes à la banque. (Sauf à La Tour-de-Peilz)
8. Interdiction d'avoir plus que 2 bouteilles de chaque vin par équipe de deux.
9. Le service du vin doit se faire avec modération, le verre NE DEVANT PAS être rempli au-delà du bassin (1/3).
10. Soucieux des règlements du Canton de Vaud concernant l'alcool et les mineurs, ne nous pouvons pas avoir de personnes âgées de *moins de 18 ans* dans la zone du service du vin.
11. Les visiteurs et amis sont **STRICTEMENT** interdits dans la zone du service.
12. Durant le service, les bénévoles s'abstiendront de fumer dans la zone du service.
13. Les entreprises qui possèdent un uniforme ou une chemise aux couleurs de leur entreprise ont l'opportunité de les faire porter par leurs bénévoles.
14. Au cours des cinq dernières années, nous avons eu un certain nombre d'incidents très regrettables de certains serveurs qui ont bu trop de verres. Attention SVP !
15. Chaque association désignera un « commissaire adjoint » qui supervisera tous les aspects du service.
16. *Le/la responsable est prié/e de communiquer ce document par e-mail à TOUS les membres de l'entreprise ou association.*

L'entreprise ou association s'engage à respecter
scrupuleusement les points au dessus.

Lieu et date Responsable.....

Les Marchés Folkloriques de Vevey et La Tour-de-Peilz